

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-20/2021**

Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2021

Objet : Approbation du projet de chantier international avec l'association « Jeunesse et Reconstruction » et participation financière.

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le trois avril à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés : Néant

Absents : Néant

Procuration : Néant

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la proposition de l'association Jeunesse et Reconstruction pour organiser une action conjointe,
- ◆ Vu le RIB de l'association ci-annexé,

Considérant que l'association Jeunesse et Reconstruction est une association type « loi 1901 », créée en 1948, qui organise depuis plus de 60 ans, en partenariat avec des collectivités territoriales, des chantiers internationaux de jeunes bénévoles.

Considérant que, l'objectif de ces chantiers est à la fois de réaliser un travail d'intérêt général et de favoriser les échanges inter-culturels entre les jeunes volontaires et les habitants (jeunes et moins jeunes) des communes recevant ces chantiers.

Considérant que, ces chantiers s'inscrivent dans la continuité des politiques publiques, en étant soutenus et reconnus par les services de l'Etat (DRJSCS, DRAC, DREAL). Que, l'association perçoit notamment une subvention à hauteur de 1 000 € par la DRJSCS et 800 € de la DREAL soit 1 800 €.

Considérant que, suite à des rencontres et échanges avec l'association, le chantier se déroulerait comme suit :

- L'accueil d'un groupe de 7 à 20 jeunes internationaux, âgés de 17 à 30 ans et recrutés par les partenaires de l'association (pour Clérieux 9 jeunes de plus de 18 ans).
- La réalisation d'un projet d'intérêt générale, revalorisation du patrimoine, protection de l'environnement, accompagnement social, organisation de manifestation culturelle.
- La durée du chantier est de 2 à 3 semaines et se déroule entre les mois de juillet et de septembre.
- Les bénévoles ont à leur charge le transport international, ils sont nourris et logés pour le chantier et sont encadrés par un animateur bénévole formé par Jeunesse et Reconstruction.

Considérant que, la commune devra prévoir :

- Un lieu de vie pour les bénévoles (espace pour dormir, pour vivre, salle d'eau) en dur ou en camping.
- Le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation du chantier.
- Un encadrement technique selon la nature des travaux, (service municipaux, bénévole venant d'association locales, retraité, etc.).
- Une participation financière pour l'organisation et la mise en place du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'un partenariat avec l'association Jeunesse et Reconstruction pour l'année 2021.

DECIDE que le chantier aura lieu du 13 juin 2021 au 3 juillet 2021 (comprenant 1 jour pour l'arrivée et le départ) avec logement des bénévoles dans le local dit « des Belges ».

DECIDE que les bénévoles travailleront sur l'aménagement de l'espace entre la bibliothèque et le parc du château avec notamment, depuis le pont, pose de « pas japonais », fleurissement de l'espace enherbé, création d'un hôtel à insectes et d'une ruche décorative, entretien du mobilier du parc (bancs, table de pique-nique, etc.).

DECIDE que la participation financière de la commune s'élève à 3 000 € versée à l'association Jeunesse et Reconstruction.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 7 avril 2021.

Le Maire
Fabrice LARUE

**ANNEXE****RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire du compte : **JEUNESSE ET RECONSTRUCTION**

Domiciliation : **CREDITCOOP COURCELLES**

42559	00001	21023183305	34
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	C/I R/b

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0121	0231	8330	534
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC :CCOPFRPPXXX

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Titulaire du compte : **JEUNESSE ET RECONSTRUCTION**

Domiciliation : **CREDITCOOP COURCELLES**

42559	00001	21023183305	34
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	C/I R/b

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	0121	0231	8330	534
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC :CCOPFRPPXXX